

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V. 208** Vœu relatif à un hommage à Mireille Knoll.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la mort de Mireille Knoll, assassinée le 23 mars 2018 dans son appartement avenue Philippe-Auguste (11e) à l'âge de 85 ans ;

Considérant que Mireille Knoll était parisienne, française, de confession juive et avait échappé avec une partie de sa famille à la rafle du Vel d'Hiv en 1942 ;

Considérant l'atrocité du crime, l'information judiciaire ayant retenu l'«assassinat à raison de l'appartenance vraie ou supposée de la victime à une religion et sur personne vulnérable » ;

Considérant le rassemblement et la marche blanche dans les rues de Paris en sa mémoire le 28 mars 2018 ;

Considérant que les agressions envers les personnes en raison de ce qu'elles sont (apparence, origines, religion, etc.) sont combattre et punir ;

Considérant la montée des actes antisémites et des victimes (Ilan Halimi, les enfants de l'école Ozar Hatorah, Sarah Halimi, le petit enfant à Sarcelles ou encore les victimes de l'Hyper Casher) ;

Sur proposition de Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Emettent le vœu :

- Que la Ville de Paris rende un hommage à Mireille Knoll par l'apposition d'une plaque en sa mémoire ou par la dénomination d'une voie portant son nom.